

# FEUX D'ÉCOBUAGE

**NE VOUS METTEZ PAS EN DANGER, INFORMEZ-VOUS !**  
[www.jaimelagriculture64.fr](http://www.jaimelagriculture64.fr)



**PÉRIODE :** du 15 OCTOBRE AU 31 MARS avec une possibilité de prolongation en zone de montagne jusqu'au 30 avril.

**SI MALGRÉ TOUT, VOUS ÊTES PRIS DANS UN FEU D'ÉCOBUAGE.**

**1 RESTEZ CALME**

ÉCARTÉZ VOUS DE LA FUMÉE, elle représente le risque le plus important (étouffement).

**3 NE FUYEZ PAS DEVANT UN FEU MONTANT,** il est plus rapide que vous.

**4**

Si vous n'avez pas le choix, traversez le rideau de flammes, à l'endroit le moins dense, vers la partie déjà brûlée. Au préalable, DÉBARRASSEZ-VOUS DES ÉLÉMENTS SYNTHÉTIQUES TRÈS INFLAMMABLES COMME LES PULLS ET VESTES POLAIRES.

**5 APPELEZ LE 112**

